

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Don de 500 € au Lycée Agricole Privé « Provence Verte » de Saint-Maximin

Le Maire de la Commune de Le Val, Var,

La commune du Val a organisé en date du 16 avril 2023, une course nature dans le but de soutenir une cause environnementale.

Cette cause a concerné la tulipe sauvage endémique du Var quasi-éteinte.

Le Lycée Agricole privé « Provence Verte » s'occupe de la multiplication des bulbes sauvegardés issus du terroir valois.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de soutenir cette cause environnementale,

DECIDE

Article 1 :

De faire un don d'un montant de 500 € au profit du Lycée Agricole privé « Provence Verte » situé chemin du Prugnon – 83470 SAINT-MAXIMIN.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

Fait à LE VAL, le 05 décembre 2023



Le Maire,
Jérémy GIULIANO

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 083-218301430-20231205-88D_2023-AU